

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 14 FEVRIER 2023**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2023-001 : INSTITUE à l'unanimité le télétravail à domicile à compter du 1^{er} janvier 2023.

DEL-2023-002 : DECIDE de verser la prime d'intéressement à l'unanimité selon les conditions énoncées.

DEL-2023-003 : PREND ACTE à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 tenu en séance.

DEL-2023-004 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 25 novembre 2022 et le 17 janvier 2023.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 21 février 2023.

La Présidente du CCAS,




Nathalie LALLIER.